

Éric CARON
DGA IS
6, rue de Madrid
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy, le 4 avril 2024,

Objet : Délogement PTP

Monsieur le Directeur,
A l'escale de Point à Pitre, [REDACTED] où sont hébergés les PNC présente depuis trop longtemps maintenant des dysfonctionnements importants impactant le repos aussi bien diurne que nocturne des membres d'équipage.

La Direction des opérations aériennes sous la pression des pilotes a fait preuve de bons sens et a pris la décision de déloger les pilotes à l'hôtel [REDACTED]

Vous n'êtes pas sans savoir qu'un équipage est constitué de pilotes et de PNC et qu'à ce titre, les deux populations doivent pouvoir prétendre à un hébergement correct afin de garantir un repos suffisant pour pouvoir assurer dans des conditions optimales le vol retour.

Depuis des années, nous alertons l'Entreprise sur les problèmes rencontrés à [REDACTED], les comptes rendus mensuels du comité hébergement en témoignent.

La situation a trop duré et nous vous demandons urgemment de déloger les PNC à l'hôtel [REDACTED], hôtel qui a servi d'hébergement provisoire sous pression de l'équipage en place lors de la pénurie d'eau à l'hôtel actuel. Cet hébergement a donné entière satisfaction et la Direction de cet établissement souhaite vivement accueillir les équipages AF.

Monsieur le Directeur, nous sollicitons votre accord et vous remercions par avance pour tous les PNC qui jour après jour continuent à assurer les vols sur PTP malgré un hôtel qui ne correspond plus du tout à notre cahier des charges.

En espérant que vous donnerez très vite une suite positive à cette demande, veuillez, Monsieur le Directeur, accepter nos meilleures salutations.

Marc LAMURE
Secrétaire Général UNSA Aérien AF
Secrétaire de section UNSA PNC AF

